

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTÉ N° 08-2021

Arrêté de permission de voirie pour occupation du domaine public et autorisation de réaliser des travaux sur la Route Départementale 558, Rue des Puits-Fontaines

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code de l'urbanisme

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la demande de l'entreprise **DOMOBAT EXPERTISES**, 21 Rue de la Résistance, 07400 LE TEIL, (tel 0982608214) agissant pour le compte d'Ardèche Drôme Numérique, dans le cadre du déploiement de la fibre optique,

Arrête :

Article 1

L'entreprise DOMOBAT EXPERTISES, 21 Rue de la Résistance, 07400 LE TEIL, agissant pour le compte d'Ardèche Drôme Numérique, dans le cadre du déploiement de la fibre, est autorisée à occuper le domaine public sur la route départementale 558, Rue des Puits-Fontaines, à partir du lundi 22 février 2021 et jusqu'au lundi 15 mars 2021, et à entreprendre les travaux suivants : carottage sur enrobé. Voir plan annexé.

Article 2

Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notification ou de publication nécessaires auront été effectuées.

Article 3

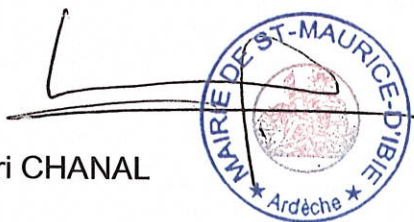
Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

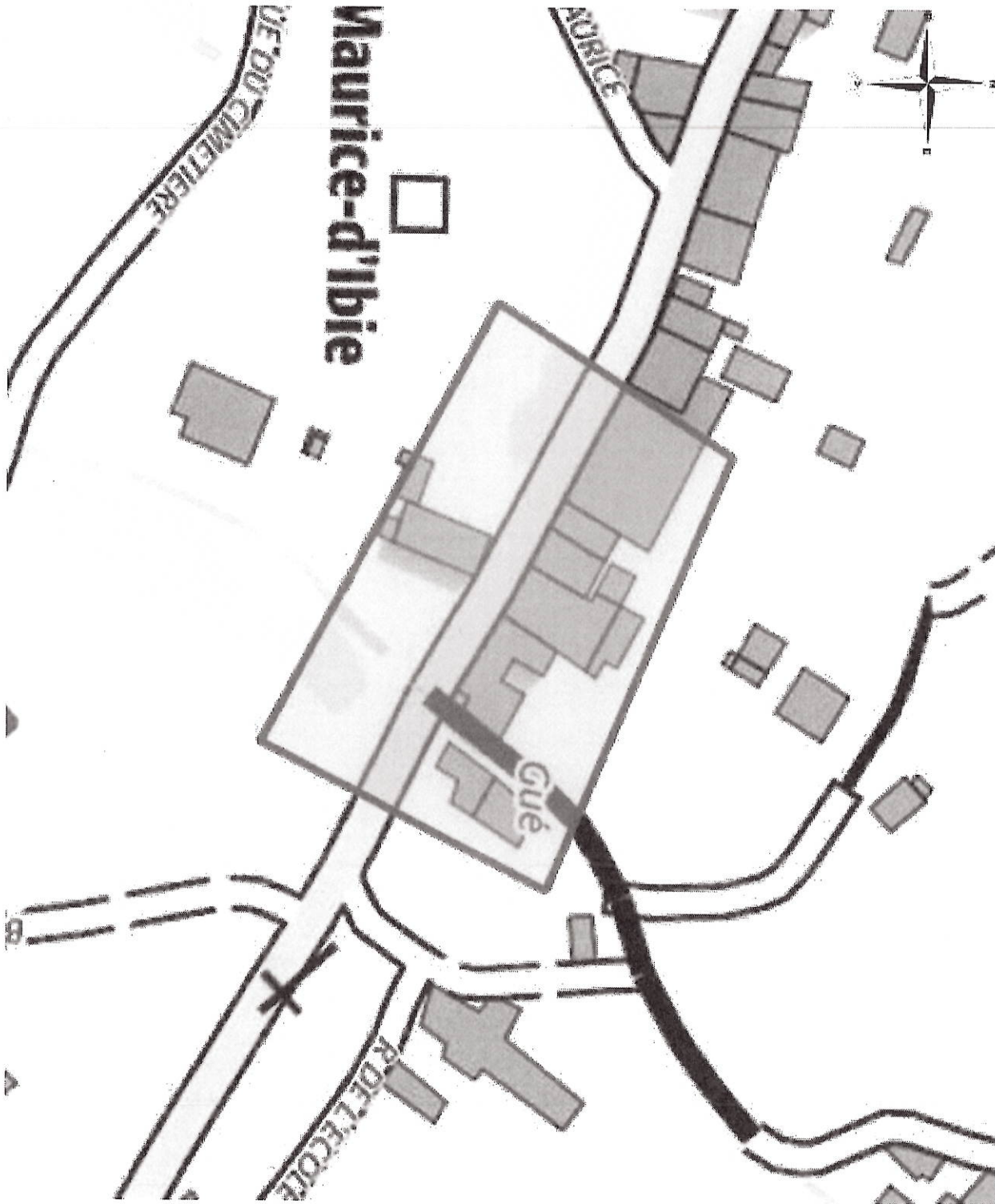
- Monsieur le Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VILLENEUVE-DE-BERG
- Monsieur le Directeur de la l'entreprise DOMOBAT EXPERTISES

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information au responsable du services des routes du département de l'Ardèche pour le territoire Sud-Est.

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 22 février 2021, transmis et affiché le 22 février 2021

Pierre-Henri CHANAL
Maire





Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">4.484289 44.500993 4.483956 44.500625 4.484911 44.500258 4.485233 44.500702 4.484289 44.500993</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>

PIECES ANNEXEES A
L'ARRETE DU. *08-2021*

22 FEV. 2021